

Prévention Incendie
Information quotidienne pour l'accès aux massifs forestiers exposés aux risques feux de forêts
Prévision pour le 20 aout 2026
(mise à jour : 19/08 à 18h)

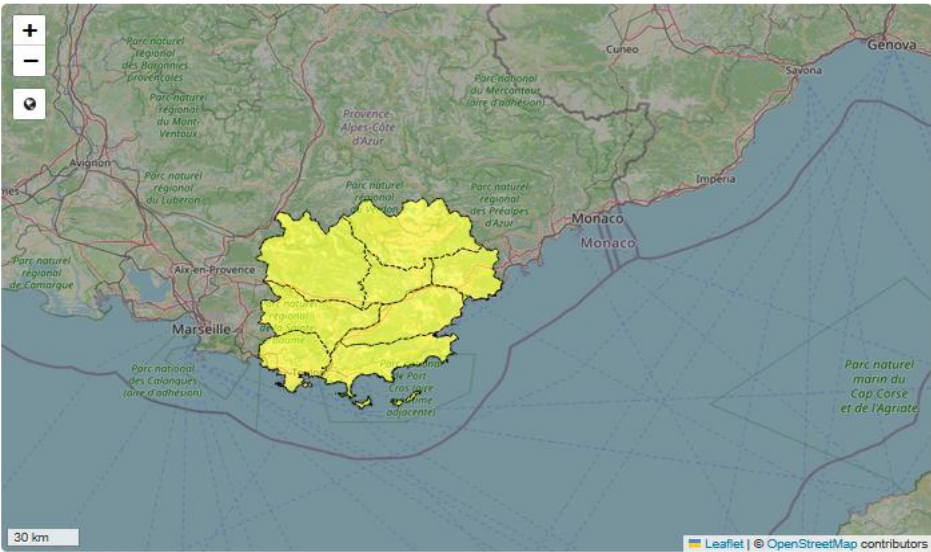
Prévision pour :

Aujourd'hui

Demain

Télécharger le PDF
Cliquez dans le tableau pour zoomer sur l'élément correspondant dans la carte.

Principaux massifs remarquables	Niveau
1 MONTS TOULONNAIS	
2 SAINTE BAUME	
3 HAUT VAR	
4 CORNICHE DES MAURES	
5 MAURES	
6 CENTRE VAR	
7 PLATEAU DE CANJUIERS	
8 ESTEREL	
9 ILES D'HYERES	



Cliquez sur un massif pour afficher ses informations détaillées.

Légende de la carte

- Pas de données
- Accès et travaux autorisés
- Accès autorisé, travaux autorisés avec dispositif de prévention et d'extinction approprié sous la responsabilité du chef de chantier
- Accès déconseillé et travaux pouvant être à l'origine d'un départ de feu interdits, sauf travaux agricoles, sylvicoles ou présentant un caractère d'intérêt général de 5h à 13h avec dispositif d'extinction (groupe motopompe avec réserve d'eau de 400L – précisions dans l'arrêté préfectoral cité ci-dessous*)
- Accès interdit hors ZAPEF (Zones d'accueil du public en forêt autorisées, voir liste ci-dessous**) et travaux interdits, conditions d'accès particulières sur les îles de Port-Cros et Porquerolles*
- Accès et travaux interdits dans tous massifs forestiers, EXTRÊME vigilance requise

*Pour tout complément se référer à l'Arrêté préfectoral réglementant la pénétration dans les massifs forestiers du 19 juin 2018 modifié.
**Liste des ZAPEF :

Prévention Incendie
Information journalière pour les activités de pleine nature en période de risques feux de forêts
Prévision pour le 20 aout 2026
(mise à jour : 19/08 à 18h)

De mi-juin à mi-septembre, l'accès à certains massifs peut être interdit, en fonction des conditions météorologiques.

Consulter le zonage des massifs forestiers

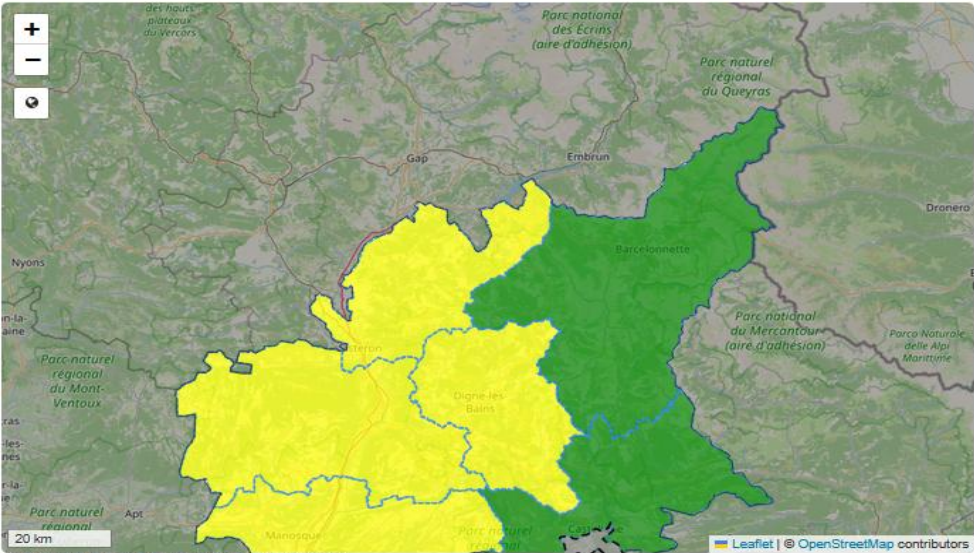
Prévision pour :

Aujourd'hui

Demain

Télécharger le PDF
Parties de communes situées au sud du Verdon soumises à la réglementation du Var **
Zone Fermée, accès interdit

Massifs	Niveau d'Accès
1 - ROUGON	
2 - ESPARRON-DE-VERDON	
3 - MONTAGNAC-MONTPEZAT	
4 - CASTELLANE	
5 - GREOUX-LES-BAINS	
6 - QUINSON	



Cliquez sur un massif pour afficher ses informations détaillées.

Légende de la carte

- Accès et travaux autorisés *
- Accès et travaux autorisés *
- Accès autorisé, travaux autorisés uniquement de 5h à 13h avec dispositif d'extinction *
- Accès déconseillé et travaux interdits (sauf cas dérogatoires *)
- Accès et travaux interdits dans tous massifs forestiers. EXTRÊME vigilance requise

* Pour tout complément se référer à l'Arrêté préfectoral des Alpes de Haute-Provence réglementant la pénétration et les travaux dans les massifs forestiers du 16 juillet 2021 modifié par l'arrêté du 29 juillet 2024

** Pour tout complément se référer à l'Arrêté préfectoral du Var réglementant la pénétration et les travaux dans les massifs forestiers du 19 juin 2018.

Cherchez une commune pour zoomer sur l'élément correspondant dans la carte.